

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Compte tenu du contexte globalement fermé des paysages du pays fort, les sensibilités paysagères du site du parc solaire du Grand Champ sont très disparates.

Les routes de l'aire d'étude éloignée et une partie de celles de l'aire d'étude rapprochée sont isolées par la végétation et le relief, et ne présentent donc que des sensibilités nulles à très faibles. En revanche, les routes proches comme la RD 47 ou la RD 57 vont présenter des sensibilités plus importantes, avec un risque de vues filtrées en direction du projet.

Tout comme les axes de communication, la sensibilité des lieux de vie sera très variable, de nulle pour les centre-bourgs et les hameaux de l'aire d'étude éloignée ; elle sera plus forte pour les lieux de vie les plus proches ; ces hameaux offrant des vues filtrées à travers la végétation peu dense qui entoure la zone de projet, notamment en hiver, à feuilles tombées.

Il est de plus à souligner la présence d'un monument inscrit au titre des Monuments Historiques à environ 200 m à l'ouest du site de projet : le Château de la Vallée. Ce dernier offre des vues filtrées par la végétation sur la partie ouest de la zone de projet, en particulier en hiver. Toutefois, le château est associé à un périmètre de protection de 500 m au sein duquel aucune implantation ne sera aménagée.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le Parc solaire du Grand Champ est un **projet agrivoltaïque**.

Les panneaux photovoltaïques sont installés sur des parcelles qui gardent leur fonction principale de production agricole. La présence des panneaux procure systématiquement au moins un des quatre avantages suivants :

- Les panneaux peuvent procurer des services agronomiques (maintien de la pousse de l'herbe en été) ;
- L'adaptation au changement climatique (protection contre la sécheresse, etc.) ;
- La protection contre les aléas (protection contre la grêle, etc.) ;
- Une contribution au bien-être animal (ombrage, etc.).



En ce qui concerne le site de projet, les terres ne sont quasiment plus cultivées depuis des années en raison d'un potentiel des sols très limité (hydromorphie, faible réserve utile, etc.). L'installation du parc solaire constitue donc une opportunité de relancer l'activité agricole par l'implantation de prairies et la constitution d'un troupeau ovin pour une production d'agneau de boucherie.



Stevens Chancelier - Responsable Commercial
Romain Fredon - Agronome - Responsable de projets agricoles
Julie Rodriguez - Chef de projet Etudes EnR
02 52 32 19 20
 Energie Eolienne Solidaire
 8bis rue Daniel Mayer 37100 TOURS
 contact@energies-solidaire.fr - www.energies-solidaire.com

Chers habitants,

Le conseil municipal d'Assigny a donné son accord en mars 2022 pour l'étude d'un projet agrivoltaïque sur votre commune.

Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et de le développer en toute transparence, vous trouverez dans cette gazette de plus amples informations sur le projet du **Parc solaire du Grand Champ**.

Vous trouverez également sur le site internet dédié au projet tous les retours d'études dont nous disposons à ce jour.



www.solaire-grand-champ.fr

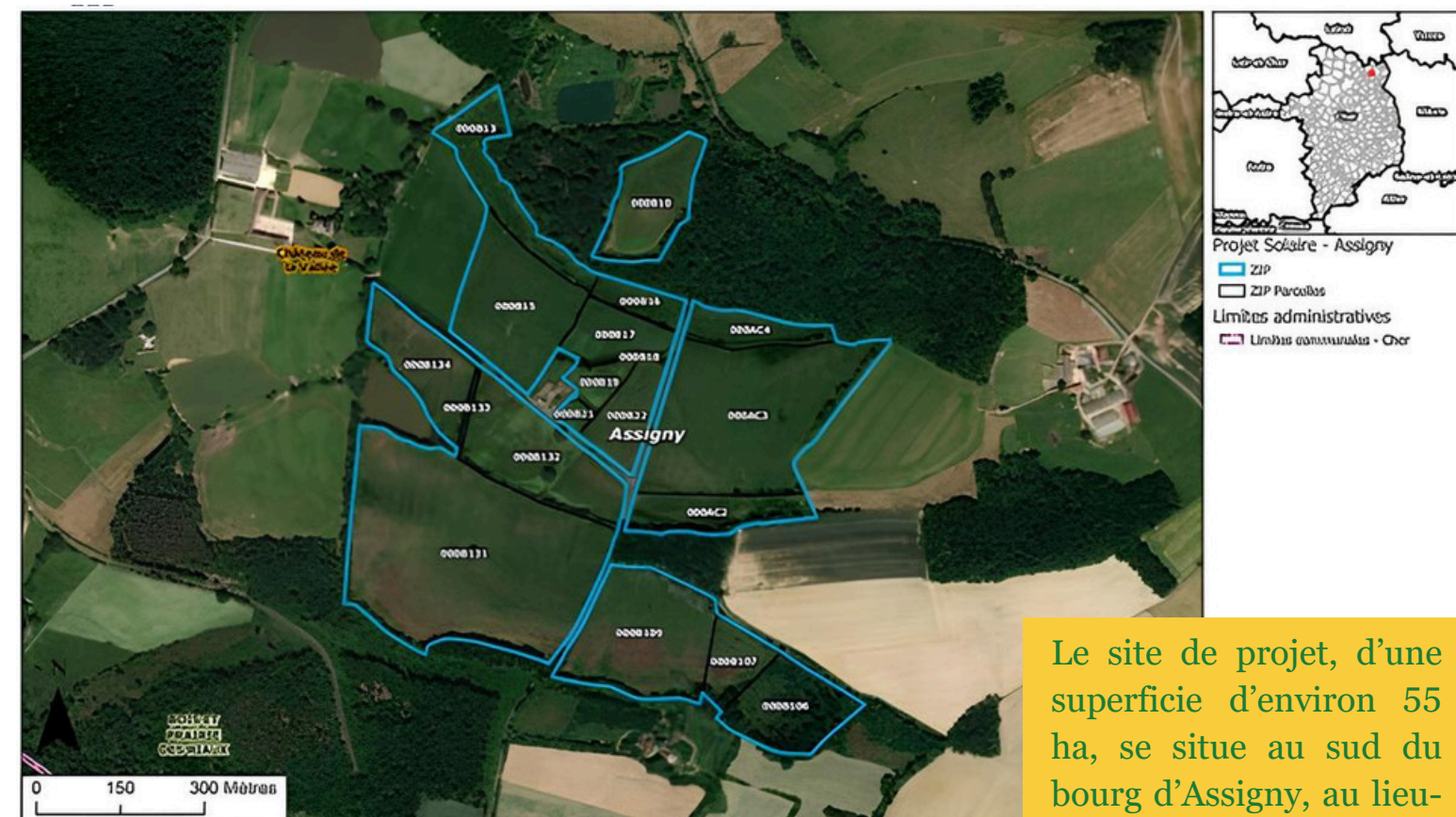


LE PROJET DU PARC SOLAIRE DU GRAND CHAMP

- Surface clôturée : environ 23ha**
- Nombre de modules : environ 27 000**
- Puissance estimée du parc : 16 MWc**
- Environ 4 380 foyers alimentés/an (chauffage inclus)**

EES, c'est avant tout... :

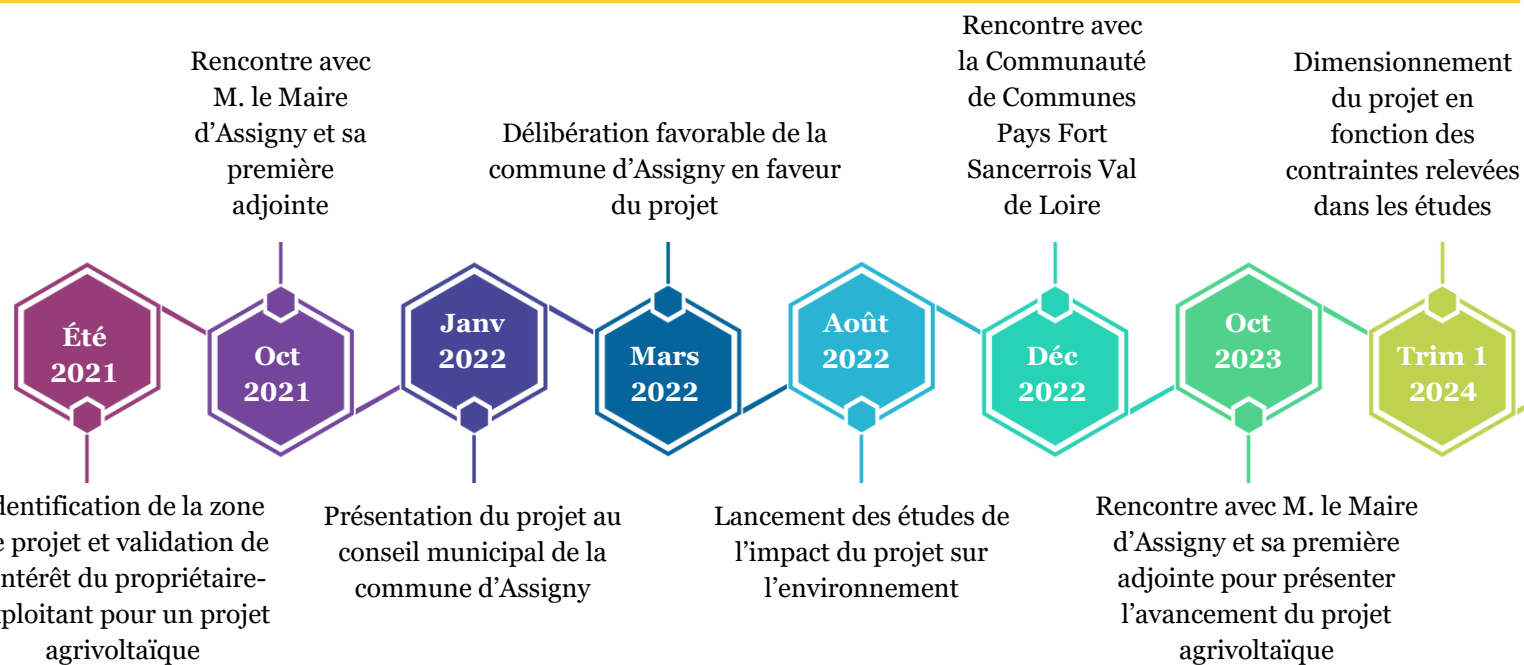
- Une société à taille humaine et proche de vous
- Un développeur indépendant et solide
- Une volonté d'aménager le territoire durablement
- Une implication locale et nationale
- Une méthode de développement novatrice
- Un développement en toute transparence



Le site de projet, d'une superficie d'environ 55 ha, se situe au sud du bourg d'Assigny, au lieu-dit Les Robins.



L'HISTORIQUE DU PROJET



Les inventaires ont également révélé la présence de certaines espèces de faune à enjeux, tels que le Damier de la Succise. Sa plante hôte (la Succise des prés), identifiée au nord-ouest du site, sera intégralement préservée.

Des mesures seront mises en place afin de réduire l'impact sur ces espèces faunistiques et floristiques (inter-rangs important entre les panneaux permettant à la lumière de pouvoir passer, optimisation du calendrier de pâturage par les moutons pour réduire au maximum leur impact sur la flore et les habitats, etc.).



Damier de la Succise

Une étude spécifique liée aux zones humides a également été réalisée. Lors de cette étude, plus de 80% de la surface du site de projet ont été identifiés comme des zones humides. Des mesures seront mises en place pour réduire l'impact du parc sur les zones humides (construction sur pieux, espacements entre les panneaux, mesures compensatoires, etc.).



L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Les études écologiques ont été menées sur une année complète pour étudier les sensibilités du site sur un cycle de développement complet des espèces. Cette étude naturaliste s'est attachée à l'étude de la flore et des habitats présents sur site mais aussi à la faune (faune volante, petite faune, insectes, batraciens, etc.). Les études ont révélé la présence de plusieurs zones à enjeu fort ou modéré sur le site compte tenu des habitats et de la flore qui les composent.



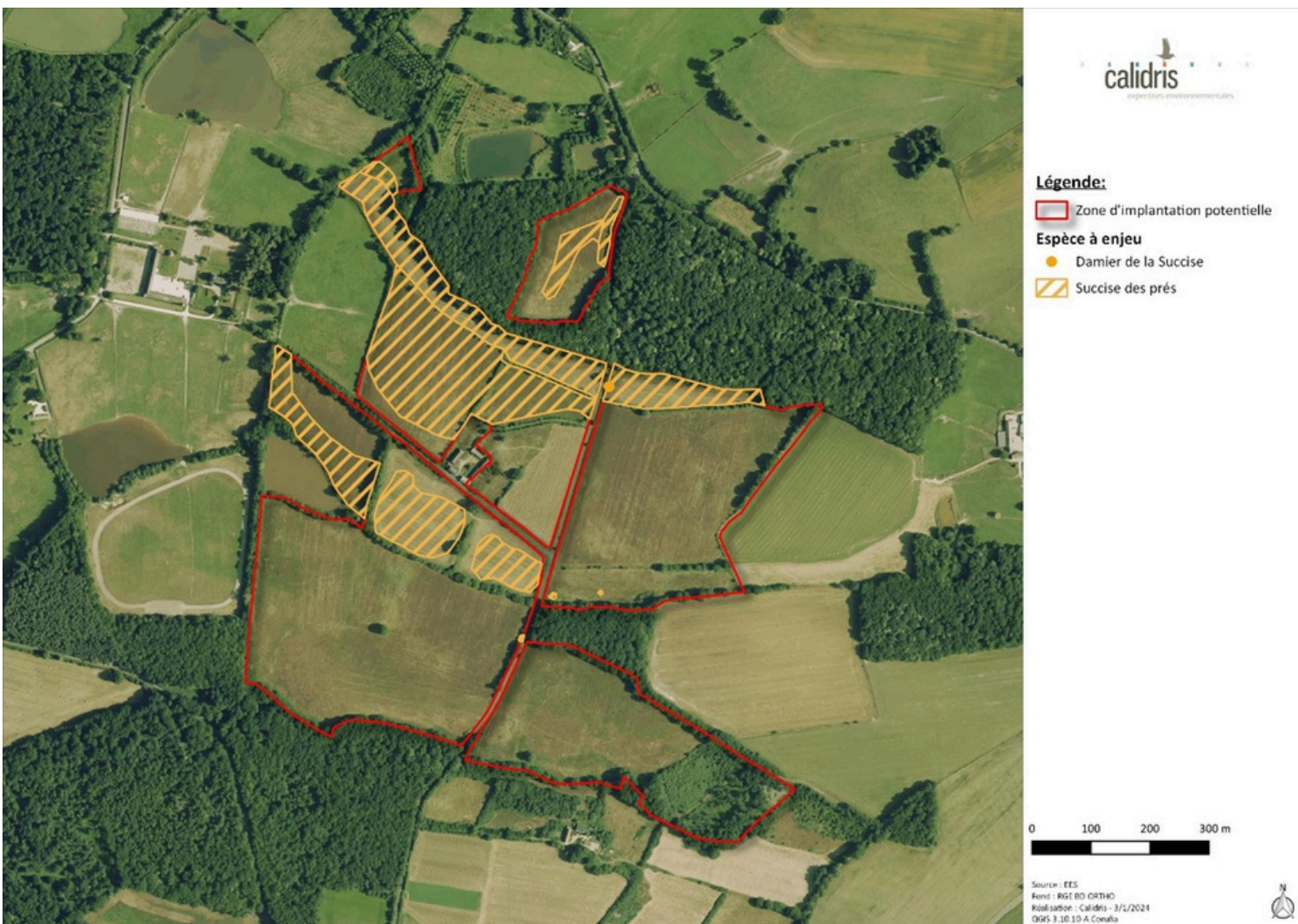
Source : BD ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2022

AEPE Gingko

Les zones humides

- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation potentielle
- Les zones humides

0 125 250 m



calidris

Légende:

- Zone d'implantation potentielle
- Espèce à enjeu**
- Damier de la Succise
- Succise des prés

0 100 200 300 m

Source : EES
Fond : RGE BD ORTHO
Réalisation : Calidris - 3/1/2024
0965 3.10.10 A Conella